

Objectif de la journée

- ◆ Connaître les **différentes aides en vigueur** et leurs modalités d'application en fonction des travaux
- ◆ Pouvoir **conseiller au mieux le client** en amont du chantier et faire de ces aides un argument commercial
- ◆ **Préparer et rédiger des documents commerciaux** conformes aux dispositifs
- ◆ **Appréhender les qualifications professionnelles** qui conditionnent les aides aux travaux

Programme

La rénovation énergétique dans les logements :

- ◆ La **TVA** à taux réduit : taux, attestations et travaux induits
- ◆ Le **dispositif RGE** : rappel et actualités
- ◆ Le dispositif « **MaPrimeRénov'** » de l'**ANAH** : bénéficiaires, travaux et équipements concernés, règles d'écêtement et cumul, bonus, devenir mandataire
- ◆ Les dispositif « **HABITER MIEUX Sérénité** » de l'**ANAH** : critères d'éligibilité, travaux et équipements concernés
- ◆ Les **ECO primes ET les offres « Coup de pouce »** : Présentation du dispositif, Panorama des offres, démarches
- ◆ Les **dispositifs CAPEB "spécial chauffagistes"** : **FACILIPASS FACILIPRIME**
- ◆ Les **financements : éco-PTZ, DOMOFINANCES, prêt 1% d'ACTION LOGEMENT**
- ◆ L'outil "**Simul'Aidés**" de **FAIRE**
- ◆ **Panorama global et cumul entre les différents dispositifs**

La mise en accessibilité :

- ◆ La **TVA** à taux réduit
- ◆ Le **Crédit d'Impôt accessibilité**
- ◆ Le dispositif **HABITER FACILE** de l'**ANAH**
- ◆ Le dispositif **d'Action Logement**
- ◆ Les aides de la **CARSAT**
- ◆ Les marques **Handibat & Silverbat**

Date: 1er octobre 2021

Tarif: 150€ HT—180€ TTC

A votre écoute:

Audrey Signorelli - **Conseillère Formation**
Contact : formation@capeb10.fr - 03 25 76 27 80



Entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de Siret : NAFA :

Port : mail:

Email :

PARTICIPANTS

*Bulletin à retourner à CAPEB AUBE, accompagné
d'un chèque de 180 euros à l'ordre de IDESIA
CONSULT*

☐ 1er octobre

Nom	Prénom	Statut : Chef d'Entreprise, Gérant-salarié, Salarié, Conjoint	Dépend de : FAFCEA, CONSTRUCTYS-11 / +11, Autre

NON SALARIÉ(es) : Nouvelles règles de prise en charge pour la formation des GERANTS et CONJOINT(es)
Collaborateurs(trices) **NON salarié(es)**: Limitation à 2 formations par an.(15h maxi de formation à 15€/heure).
Fournir une attestation URSSAF lors de l'inscription d'un CHEF d'ENTREPRISE.

Je certifie ne pas avoir suivi d'heures de formation depuis le début de l'année (50 heures max).

Je joins une attestation URSSAF justifiant du paiement de la contribution formation.

SALARIÉ(es): Prise en charge des formations à hauteur de 30€/ heure pour toutes les formations éligibles dans la limite du budget annuel de l'entreprise (consultez Constructys). + indemnisation des salaires.

J'ai déjà créé mon Compte E-GESTION Constructys:

mes codes d'accès sont

Je n'ai pas encore créé mon Compte E-GESTION Constructys

Cachet de l'entreprise et signature

Date : ____/____/____